



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Identification de la substance ou de la préparation :**

Nom: DETERGENT NEUTRE DESODORISANT MARINE\_ANIOS PRO

Code du produit: 1780000

**Identification de la société/entreprise :**

Raison Sociale: Laboratoires ANIOS.

Adresse: Pavé du Moulin.59260.LILLE - HELLEMES.FRANCE.

Téléphone : + 33 (0)3 20 67 67 67. Fax :+ 33 (0)3 20 67 67 68. Telex :.

e:mail : fds@anios.com

www.anios.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33(0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme: INRS.

**Utilisation de la substance/préparation :**

Nettoyage des sols.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**CAS 68515-73-1 ALKYL POLYGLYCOSIDE C8-10 | Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xi R: 41**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**CAS 69011-36-5 ETHOXYLAT D'ISOTRIDECANOL | Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: Xn R: 41-22**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

Eloigner le sujet du lieu d'exposition, et l'amener au grand air.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Le cas échéant, enlever les lentilles de contact.

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin. Montrer l'emballage ou l'étiquette.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche, ne rien faire boire, ne pas faire vomir, calmer la personne, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.  
Montrer l'étiquette au médecin.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Le produit lui-même ne brûle pas.

**Moyen d'extinction approprié :**

Tous les agents d'extinction sont autorisés : mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****Précautions individuelles :**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Absorber le produit répandu avec des matériaux absorbants non combustibles, et balayer ou enlever à la pelle. Mettre les déchets dans des fûts en vue de leur élimination. Ne les mélanger à aucun autre déchet. Laver à grande eau la surface qui a été souillée.  
Pour les faibles quantités, diluer le produit avec beaucoup d'eau et rincer.  
Ne PAS réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Produit d'usage externe - Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Manipuler dans le respect des instructions d'emploi reprises sur l'étiquette.

**Équipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.  
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Éviter le contact du produit avec les yeux.  
Point d'eau à proximité.  
Assurer une bonne aération du local.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver UNIQUEMENT dans l'emballage d'origine.  
Stocker entre +5°C. et +35°C. dans un endroit sec, bien ventilé.  
Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.  
Conserver hors de la portée des enfants.

**Utilisation(s) particulière(s) :**

Se référer au paragraphe 1 pour l'indication du produit  
Usage professionnel exclusivement

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.  
Les données de ce chapitre se rapportent au produit spécifiquement désigné dans le présent document. En cas de manipulation concomitante et/ou exposition simultanée à d'autres agents chimiques, ceux-ci doivent impérativement être pris en compte pour le choix des équipements de protection individuelle.

**Protection respiratoire :**

Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

**Protection des mains :**

Lors de la manipulation de ce produit, porter des gants appropriés.

Gants en nitrile, latex ou vinyle.

Les gants doivent être remplacés immédiatement si des signes de dégradation apparaissent.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des lunettes de sécurité à protection latérale.

Point d'eau à proximité

**Protection de la peau :**

MESURES D'HYGIENE :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains après toute manipulation.

Après chaque usage, laver systématiquement les équipements de protection individuelle.

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
-----------------	-----------------

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	Base faible.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	10.00 .
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Densité relative :	+/- 1.02
Hydrosolubilité :	Soluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.
Couleur :	orange
Odeur :	parfumée

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :**

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Produits de décomposition dangereux :**

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****En cas d'exposition par inhalation :**

L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

**En cas d'ingestion :**

L'ingestion peut entraîner une irritation de l'appareil digestif, une douleur abdominale ainsi que des maux de têtes et des nausées.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Possibilité de démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Irritation oculaire : notamment rougeur de la conjonctive et larmoiments.

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Persistance et dégradabilité :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**Selon la Directive 2006/8/CE:**

La classification de cette préparation prend en compte les adaptations apportées par la directive 2006/8/CE.

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Les emballages ne doivent pas être réutilisés.

Ne pas déverser dans les cours d'eau.

La totalité des rejets de votre installation ne doit pas entraîner le dépassement des valeurs limites relatives aux effluents aqueux, telles que définies dans votre convention de déversement et/ou dans la réglementation des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) au travers de l'arrêté type de déclaration ou de votre arrêté personnalisé d'autorisation.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :**

20 01 29 \* détergents contenant des substances dangereuses

Pour information :

20 = Déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**

Irritant

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 36	Irritant pour les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.

S 35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
------	---

**Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:**

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

**16 - AUTRES DONNÉES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.

**Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):**

- moins de 5% de : agents de surface amphotères
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- parfums

Agent(s) conservateur(s) :

- Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone